



L'équipe élevage au service de votre troupeau laitier

Le service Élevage de la Chambre d'agriculture a déployé fin 2021 une nouvelle offre de services à destination des éleveurs laitiers avec pour objectif de répondre à leurs besoins.

Cette offre se décline en deux axes en lien direct : le Conseil individuel et Collectif et la Collecte de données. En 2023, elle s'étoffera encore sur le volet Conseil et sur le volet Collecte de données. Votre conseiller référent vous présentera l'ensemble de cette offre courant de l'automne.

En parallèle de cette nouvelle offre, l'ensemble des équipes a travaillé sur :

- le développement et le déploiement d'un nouveau système informatique qui tient compte des évolutions technologiques et des nouvelles pratiques terrain,
- la valorisation de ces données des performances lait collectées tout en restant en phase avec vos besoins.

En chiffres sur 12 mois :

À l'échelle Moselle, c'est 3.445 passages de Contrôle de performances lait (CPL) réalisés et 245.500 données collectées, validées réglementairement et valorisées.

Et à l'échelle 3CE, c'est 10.100 passages réalisés et 704.000 données collectées

(période de septembre 2021 à août 2022).

Un peu d'histoire

En mars 2021, le service Collecte de données a basculé sur le nouveau système informatique Galaclik générant des documents innovants de valorisation des données collectées dans vos élevages, estampillés de la marque GALA, non pas en hommage au groupe aux chansons mondiales, mais plutôt pour faire un rappel du mot «Lait».

Les premiers documents mis en circulation ont été le Gala Essentiel et le GALA CUMUL :

- Le Gala Essentiel permet la visualisation des résultats de quantité et de qualité du lait à l'échelle individuelle à chaque passage CPL.
- Le GALA CUMUL permet d'avoir une vue des données toujours individuelles mais sur l'ensemble de la lactation de chaque animal avec des données du dernier passage, des données cumulées depuis le dernier vêlage et des références 305 j (normes de comparaisons des performances individuelles).

Ces deux documents ont été suivis du GALA MIR, non pas en lien avec la station spatiale, mais

Exemple de Gala Taries

Établi le 14/09/2022

Prélevements 12/09/2022

Analyses 14/09/2022

Validation 14/09/2022

Chambre d'Agriculture de la Moselle
64 Avenue André Malraux
CS 8008
57046 METZ CEDEX 01
387961246

VOS CONTACTS

TROUPEAU

25 Vaches à tarir (dans les 60j à venir)

14 Vaches vides

70 Vaches gestantes

60 Vaches en attente de DG

0 Vaches douteuses

N° NATIONAL	NOM	RACE	VÉLAGE	N° LACT.	DURÉE LACT. (Jours)	CONTROLE				PILOTAGE DU TARISSEMENT - DEPUIS DERNIER VÉLAGE				
						LAIT TOTAL (kg)	TB (g/Kg)	TP (g/Kg)	CELLULES (x1000)	DERNIERE IA	RESULTAT DG	SDI	TARISSEMENT ESTIME	VÉLAGE ESTIME
FR 57 0633 7883	104PINEDE	66	18/11/2021	1	299	26.0	36.2	34.2	458	31/01/2022	⊕	D	10/09/2022	09/11/2022
FR 57 0633 7865	141PRIDEKI	66	29/11/2021	1	288	23.9	44.3	33.7	94	31/01/2022	⊕	S	10/09/2022	09/11/2022
FR 57 0633 7833	55PLUME	66	04/11/2021	1	313	21.9	52.3	38.3	61	01/02/2022	⊕	S	11/09/2022	10/11/2022
FR 57 0633 7836	15PICASSO	66	15/10/2021	1	333	26.3	41.0	35.3	38	03/02/2022	⊕	S	13/09/2022	12/11/2022

le projet OPTIMIR, qui consiste à faire parler la goutte de lait. Ce document compile les résultats CÉTOMIR mesurant le risque d'acétonémie sur les vaches à moins de 120 jours de lactation.

Sur mai et juin 2021, en lien avec le nouveau système informatique, une application mobile a pris place dans la mission CPL pour collecter les données de manière plus fiable, plus ergonomique sans perdre la relation agent - client.

Et maintenant...

De nouveaux documents ont été développés ces derniers mois et sont maintenant à votre disposi-

tion via le portail ESTELEVAGE ou par envoi de mail.

Les conseillers élevage vous les ont présentés ou vont vous les présenter lors des prochains passages dans vos entreprises.

Ces trois documents valorisent les données individuelles de production, de qualité du lait, de reproduction et sanitaires sous forme d'indicateur :

• En premier, le GALA TARIES :

Ce document vous aide à piloter le tarissement de votre troupeau, un moment important dans le cycle de la vache, en vous appuyant sur les dernières données de production et de qualité collectées et conforté par un statut sanitaire calculé à partir des données de lactation d'un animal.

• Ensuite, il y a le GALA QUALITÉ :

Ce document vous permet :
- d'avoir un état sanitaire de la lactation en cours et de la vie de l'animal et pour classer l'animal à problème récent ou récurrent,

- de calculer l'incidence d'une vache dans le résultat Cellules troupeau.

• Enfin, le GALA REPRO :

Ce document vous permet d'avoir :

- le statut reproduction de chaque animal, une des clés de la réussite économique de vos entreprises

- une aide à la décision pour la mise à la reproduction après vêlage, ou après un diagnostic de gestation négatif.

Dans les prochains temps, un dernier document fera son entrée dans le circuit : le GALA TROUPO qui sera un document de valorisation des données à l'échelle Troupeau.

Ce document se composera de blocs techniques qui valoriseront les données collectées lors du passage sur votre exploitation et présentés par thème : Mes résultats / Alimentation / Qualité du lait / Santé animale / Reproduction.

Cédric GUTZWILLER,
Responsable contrôle de performance

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service élevage
Tél : 06 33 55 05 11 - cedric.gutzwiller@moselle.chambagri.fr

Exemple de GALA REPRO

Établi le 14/09/2022

Prélevements 12/09/2022

Analyses 14/09/2022

Validation 14/09/2022

Chambre d'Agriculture de la Moselle
64 Avenue André Malraux
CS 8008
57046 METZ CEDEX 01
387961246

VOS CONTACTS

TROUPEAU

15 Vaches à inséminer

55 Vaches avec 1 IA

10 Vaches avec retard IA

21 Vaches avec 2 IA

1 Vaches < 120j en acétonémie

23 Vaches avec au moins 3 IA

4 Constats de gestation à réaliser

69 Vaches gestantes

N° NATIONAL	NOM	RACE	VÉLAGE	N° LACT.	DURÉE LACT. (Jours)	CONTROLE				MISE A L'IA				
						LAIT TOTAL (kg)	TB (g/Kg)	TP (g/Kg)	CELLULES (x1000)	ACÉTO.	VAR. TP (%)	VAR. LAIT (%)	DERNIERE IA	DERNIER DG
FR 57 0621 2796	145MAJESTI	66	31/07/2021	3	409	28.3	43.3	34.2	83	5.2	-6.0	07/09/2022	3	
FR 57 0626 8523	150 OMELET	66	08/10/2021	2	340	31.8	39.4	28.3	54	-1.7	-15.0	04/07/2022	5	⊗ Retard IA
FR 57 0629 7017	74 OLABOY	66	26/11/2021	2	291	31.5	44.4	35.3	50	4.4	-10.8	11/08/2022	5	⊕ A diagnostiquer
FR 57 0629 7016	86 OKINAWA	66	30/11/2021	2	287	35.7	38.0	35.1	581	4.2	-9.4		0	⊗ Retard IA

Dérogation couverte : quel impact sur les épandages ?

Suite à la sécheresse que nous avons connue cet été, le préfet de Moselle a pris une dérogation exceptionnelle levant l'obligation d'implanter des Cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) en zone vulnérable. Sans couverture du sol, quels sont les épandages possibles ?

Afin de limiter le risque de lessivage des nitrates au cours des périodes pluvieuses en fin d'été et à l'automne, la Directive Nitrates impose en zones vulnérables la couverture des sols en interculture longue (= entre une culture récoltée en été ou en automne et culture implantée au printemps).

Cependant, cette obligation d'implanter des Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates permet d'épandre tout type de matière organique à l'automne en respectant les conditions sui-

vantes :

Cette année suite à la sécheresse, l'implantation de CIPAN a été remise en cause aboutissant à une dérogation exceptionnelle à son semis.

Cette dérogation n'autorise en aucun cas un épandage sur un sol nu. De ce fait, pour les parcelles avec absence de couvert, il est donc interdit d'épandre tout effluent (sauf pour le Fumier

Compact Non Susceptible d'Écoulement et Compost d'Effluents d'Élevages uniquement autorisé entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre) sur les parcelles destinées à une culture de printemps.

Enfin, les exploitations s'étant signalées à la DDT en retournant le formulaire de déclaration d'engagement avant le 30 juin peuvent bénéficier de périodes dérogatoires d'épandage. Pour

les effluents de type I, même en l'absence de couverts, il est possible d'épandre de septembre au 15 janvier. Concernant les effluents de type II, il sera possible d'épandre au mois d'octobre sur les colzas et cultures implantées à l'automne.

La vigilance est donc requise avant tout épandage de matière organique.

Alice ALBERT,
Conseillère environnement

Occupation du sol	Type de fertilisants azotés	Jan. Feb. Mars Avr. Mai Juin Jul. Aout Sept. Oct. Nov. Déc.											
		Jan.	Feb.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Cultures implantées au printemps précédées par une CPAN ou une culture dérobée ou un couvert végétal en interculture *	FNSE et CEE	Épandage interdit de 20 jfs avant la destruction de la CPAN / CVI ou de la récolte de la dérobée jusqu'au 15/01											
	Autres type I	Épandage interdit du 01/07 jusqu'à 15jfs avant l'implantation de la CPAN / dérobée, et de 20 jfs avant la destruction / récolte jusqu'au 15/01											
	II	Épandage interdit du 01/07 jusqu'à 15jfs avant l'implantation de la CPAN/CV dérobée, de 20 jfs avant la destruction / récolte jusqu'au 31/01											
		épandage interdit						épandage autorisé sous certaines conditions					
		règles particulières liées à l'implantation d'une CIPAN, d'une culture dérobée ou d'un CVI											

- FNSE : Fumier Compact Non Susceptible d'Écoulement
 - CEE : Compost d'Effluents d'Élevages
 - Autres type I : effluent d'élevage avec un rapport C/N supérieur à 8 contenant de l'azote organique et une faible proportion d'azote minéral, en particulier les déjections animales avec litière (fumier de ruminants, porcins, équins, ovins ...) à l'exception des fumiers de volaille.
 - Type II : effluent d'élevage avec un rapport C/N inférieur ou égal à 8 contenant de l'azote organique et une proportion d'azote minéral variable : fumier de volaille, déjections sans litières, lisiers principalement et autres digestats de méthanisation...
 - Type III : Fertilisants minéraux

Occupation du sol	Type de fertilisants azotés	Jan. Feb. Mars Avr. Mai Juin Jul. Aout Sept. Oct. Nov. Déc.											
		Jan.	Feb.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Cultures implantées au printemps non précédées par une CPAN ou une culture dérobée ou un couvert végétal en interculture	FNSE et CEE	Épandage autorisé											
	Autres type I	Épandage autorisé											
	II	Épandage autorisé											

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service agro-environnement
Tél : 03 87 66 12 44 - alice.albert@moselle.chambagri.fr

Comité de rédaction du 23/09/22 : X. Lerond, Président ; M. Cordel, Vice-Présidente ; E. Berton, Directeur ; C. Marconnet, C. Rettel, A. Gresset, G. Thouvenot, A. Albert, C. Gutzwiller, I. Berger.